

Equipe

L'équipe est composée de :
Endocrino-diabétologue, infirmières
spécialisées en diabétologie, secrétaire
convention et diététicienne.

Nous collaborons avec la
Clinique du pied diabétique
et le Dispensaire infirmier.

Rendez-vous

De 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi
sauf le mercredi de 08h30 à 12h.

Prise de rendez-vous :

071 26 51 41
sambre.chrsm.be

Bureau des infirmières spécialisées en diabétologie :

071 26 51 89

Consultation endocrino- diabétologie

Secrétariat: 071 26 51 41

**Bureau infirmières spécialisées en
diabétologie :** 071 26 51 89

Localisation: Rez-de-chaussée



CHRSM - site Sambre
Rue Chère-Voie, 75
5060 Sambreville
Tél : +32 (0)71 26 52 11
www.chrsm.be
sambre.chrsm.be

Suivez l'actualité du **CHRSM**
sur les réseaux sociaux



Trajet de soins diabète

Brochure de présentation



Objectifs

- > Améliorer la prise en charge de votre maladie;
- > Renforcer la collaboration entre les différents intervenants (médecins, infirmier(ère)s, pharmacien(ne)s, éducateur(trice)s, diététicien(ne)s, podologues...);
- > Vous soutenir dans la gestion de votre maladie.

Le but est d'éviter des complications graves.

Patients

Diabétiques de type 2 sont traités par :

- > Des médicaments oraux à dose maximale (contrôle insuffisant, passage à l'insuline envisagé).

OU

- > Des injections d'incrétinomimétiques.

OU

- > 1 à 2 injections d'insuline / jour.

Veillez à pouvoir vous rendre aux consultations médicales et ne pas être enceinte ou souhaiter l'être.

Obligations

- > Être d'accord de signer le contrat de trajet de soins;
- > Avoir un Dossier Médical Global actif chaque année;
- > Rencontrer minimum 2 fois / an votre médecin généraliste;
- > Rencontrer minimum 1 fois / 18 mois, ou selon votre choix, votre diabétologue (prévoyez un rendez-vous assez tôt).

→ Si vous changez de médecin généraliste ou de médecin spécialiste, vous devez signer un nouveau trajet de soins.

→ Si les obligations sont respectées, votre trajet de soins sera reconduit automatiquement chaque année.

Avantages

(sur prescription de votre médecin traitant)

- > Éducation au diabète : 1 x 5 séances + 5 séances supplémentaires réparties sur la 1ère ou la 2e année. Ensuite 5 séances maximum par an;

→ N'oubliez pas de recontacter votre éducateur(trice) chaque année pour votre suivi.

- > Matériel d'autogestion. Uniquement pour les patients sous injection;

→ 1 glucomètre (renouvellement tous les 3 ans si nécessaire), 150 tiges et 100 lancettes / 6 mois fournis par votre pharmacien.

- > Diététique/podologie;

→ 2 séances / an remboursées en partie chez un(e) diététicien(ne)/podologue agréé(e).

- > Accès facilité à certains médicaments, moyennant le respect des conditions de remboursement.

→ Absence de demande au médecin-conseil.